Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260706-D20260710-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 6 juillet 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **29**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Estelle DOMINAULT, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, Victor CORREIA, adjoints ;
Isabelle LEBRETON, Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS (à compter du point 2026.07.01), Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Dominique RAULT, Jean-François COLAS, Jean-Pierre BATON, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Micaël THEARD, Aude-Emmanuelle MORIN, Jean-Vincent BATARD

Excusé.es et représenté.es :
Philippe BONNEAU (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN)
Rozenn COROLLER (procuration à Sébastien COQUELIN)
Céline THEUREAU (procuration à Jean-François COLAS)
Astrid TRUCAS (procuration à Gilles DETRAIT)
Moussa SISSOKO (procuration à Marc SOULAS)
Stéphane LENFANT (procuration à Stéphanie BOURDAIS-GRELIER)

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.07.10 - INTERCOMMUNALITE – Aire des Gens du Voyage – Révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage rendant obligatoire l'élaboration d'un schéma départemental d'accueil ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, confiant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre les compétences en matière d'aménagement, d'entretien, et de gestion des terrains destinés aux gens du voyage ;
Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et la Citoyenneté modifie la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (article 148). En plus des aires permanentes d'accueil et des aires de grands passages, les compétences obligatoires des intercommunalités sont élargies aux terrains familiaux locatifs (1°à 3° du II de l'article 1er de la loi du 5 juillet 2000) ;
Vu le Décret n°2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage ;
Vu le Décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage ;

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260706-D20260710-DE

Considérant que par courrier en date du 3 mars 2026, le préfet d'Ille-et-Vilaine et le président du Conseil départemental ont informé les présidents des EPCI et les maires de la nécessité de relancer une procédure de consultation dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032 ;
Considérant que par courrier en date du 29 avril 2026 adressé à l'ensemble des présidents des EPCI et des maires, ils précisent, qu'en vue de la commission consultative départementale qui se réunira en septembre prochain, la délibération intégrant l'avis soit transmise au plus tard le 31 juillet 2026 ;
Considérant que dans le cadre de cette procédure de consultation consolidée et conformément à la loi du 5 juillet 2000, le Pays de Châteaugiron Communauté et ses 5 communes membres doivent émettre un avis sur le projet de schéma 2026-2032 ;
Considérant que le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV), est le cadre d'application territorial des dispositions législatives et doit être révisé au moins tous les 6 ans. Le SDAHGV d'Ille-et-Vilaine, publié en 2020, est arrivé à échéance le 31 décembre 2025 ;
Considérant que la rédaction du prochain schéma, fruit d'un travail concerté depuis mars 2024, est pilotée par l'Etat et le Conseil départemental en s'appuyant sur un Comité technique animé par le GIP AGV 35, réunissant des représentants des institutions, des collectivités territoriales, des associations, des gens du voyage ;

Le schéma départemental doit permettre d'adapter les politiques publiques aux besoins d'une population spécifique, territorialement différenciés, et répondre à ces besoins par des équipements et habitats spécifiques non prévus dans le cadre des autres politiques. Enfin, il doit permettre la prise en compte de l'ensemble des besoins de cette population par les politiques de droit commun.
Le schéma départemental définit à cet effet, à travers 44 fiches actions réparties en 8 thématiques (sommaire des 44 fiches actions en annexe), des mesures concernant :

- L'accompagnement social et l'insertion
- La scolarisation et les actions socio-éducatives
- L'élection de domicile et la gestion du courrier
- La santé
- L'inclusion sociale et territoriale
- L'urbanisme
- L'habitat
- L'accueil

Un travail de diagnostic et d'évaluation du précédent schéma a permis d'une part, d'obtenir une image territorialisée de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage et d'autre part, de prendre en compte les évolutions de l'itinérance, de l'ancrage territorial et les processus de sédentarisation des familles gens du voyage en vue de définir des objectifs réalistes pour les prochaines années.
Les principaux constats du diagnostic sur le territoire du Pays de Châteaugiron Communauté sont les suivants :

- **Aire permanente d'accueil** : Équipement de Châteaugiron déclaré conforme aux normes du décret 26.12.2019 (bloc sanitaire, eau, électricité).
- **Aires de grands passages** (4 ha, groupes de 50 à 200 caravanes) : aucune demande ou installation de grands groupes entre 2021 et 2025 sur l'EPCI.
- **Aire de grand passage de petite capacité** (1 ha, groupes de 5 à 50 caravanes) : accueil tout au long de l'année depuis l'ouverture de l'équipement de Noyal-sur-Vilaine en 2023 déclaré conforme. Les modalités de gestion restent encore à préciser (occupation, gestion du turn-over, accueil de groupes et non de familles isolées etc.).
- **Stationnements en dehors des équipements au cours de la période** : Noyal-sur-Vilaine : 15 stationnements cumulés (2021–2025), Châteaugiron : 2 stationnements cumulés (2021–2025).

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260706-D20260710-DE

- **Solutions d'habitat diversifié :** pas de création d'habitat adapté sur les 5 terrains familiaux inscrits au SDAHGV.
- **Développement social :** le projet social est opérant car bien coordonné sur l'APA de Châteaugiron avec l'organisation d'un comité technique annuel, l'animation d'un protocole local de scolarisation et la mise à disposition d'un livret d'accueil adapté remis aux familles. Le projet social est en cours de réflexion pour l'AGP de Noyal-sur-Vilaine.

Les prescriptions fixées dans le futur schéma pour le territoire du Pays de Châteaugiron Communauté sont les suivantes (fiche territoriale en annexe) :

- **Créer un Terrain Familial Locatif** (TFL/PLAI) à Noyal-sur-Vilaine après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses. Aucun TFL n'est prescrit sur la commune de Châteaugiron. Une réévaluation du besoin est prévue à l'horizon 2028.
- **Assurer une gestion de l'aire de grand passage de petite capacité** en concertation avec AGV35 en application des nouvelles modalités de gestion et d'accueil conformément au décret du 5 mars 2019.
- **Maintenir de bonnes conditions d'accueil** sur l'aire permanente d'accueil de Châteaugiron.
- **Approfondir l'étude des terrains privés occupés par des résidences mobiles** sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N).
- **Développer la participation des élus** du PCC au Conseil d'administration d'AGV 35.

Le Pays de Châteaugiron Communauté est donc principalement concerné par la mise en place de terrains familiaux locatifs ou d'habitats adaptés. Alors que l'actuel schéma prescrivait la création de 5 TFL, le futur schéma a réduit sa prescription à un seul TFL sur la commune de Noyal-sur-Vilaine, au regard du nombre de ménages ayant quitté le territoire ces derniers mois.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable sur les prescriptions retenues dans le futur schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032 ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN